

Energie et environnement

Réponse à une consultation 26.05.2016

L'augmentation du supplément sur les coûts de transport est inutile et arrive à un moment inopportun

L'augmentation prévue du supplément sur les coûts de transport pour la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) à 1,5 ct./kWh détériorerait l'attrait de la place économique et affaiblirait un peu plus les entreprises suisses. Il est inutile de procéder à une nouvelle augmentation à une période de surproduction européenne et la mesure tombe mal dans le contexte du franc fort. Elle toucherait durement certaines branches (en particulier des branches exportatrices). Si le supplément était néanmoins porté à 1,5 ct./kWh, il faudrait impérativement que le nombre d'entreprises ayant droit au remboursement s'inscrive dans la fourchette évoquée au départ, soit entre 300 et 600 entreprises.